



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
Bureau des Procédures d'Utilité Publique
et de l'Environnement
DPI - BPUPE - SIC - ND - 34

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Commune de NOYELLES GODAULT

Demande d'exploiter une installation de stockage de déchets
inertes

SOCIETE SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE

ARRETE DE CONSULTATION DU PUBLIC

La Préfète du Pas-de-Calais,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le Code de l'Environnement ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète du Pas-de-Calais (hors classe) ;
- VU la demande présentée par la société SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE dont le siège social est situé TOUR CB 21 16 place de l'Iris 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX, en vue d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes, situé(e) 1 rue Malfidano 62950 NOYELLES GODAULT ;
- VU le rapport de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du 24 janvier 2017 ;

CONSIDERANT qu'il convient de soumettre à la consultation du public la demande et le dossier de la société SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer la période de consultation du public ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La demande présentée par la société SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE dont le siège social se situe TOUR CB 21 16 place de l'Iris 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX est soumise au régime de l'enregistrement en vue d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur la commune de NOYELLES GODAULT.

ARTICLE 2 : PERIODE DE CONSULTATION

La consultation se déroulera du 20 mars 2017 au 20 avril 2017 inclus.

Le dossier sera mis à la disposition du public à la mairie de NOYELLES GODAULT, lieu d'implantation du projet, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

ARTICLE 3 : OBSERVATIONS

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, à la mairie de NOYELLES GODAULT, ou les adresser par courrier à la Préfecture du Pas-de-calais – Direction des Politiques Interministérielles – Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

ARTICLE 4 :

Un avis au public sera affiché, au plus tard le 3 mars 2017, à la mairie de NOYELLES GODAULT, et en mairie(s) de COURCELLES LES LENS, DOURGES, EVIN MALMAISON dont le territoire appartient au périmètre du projet.

L'accomplissement de cette formalité sera justifié par un certificat d'affichage.

Cet avis et la demande de l'exploitant seront mis en ligne sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> («Publication / Consultation du Public / Consultation ICPE / Régime Enregistrement»), pendant la période de consultation du dossier.

Mention de cet affichage sera insérée, par les soins de la Préfète, dans deux journaux (La Voix du Nord - Nord Eclair) diffusés dans le département, de manière à assurer une bonne information du public.

ARTICLE 5 :

A l'expiration du délai de consultation du public, le registre sera clos et signé par le maire de NOYELLES GODAULT. Celui-ci devra le transmettre à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction des Politiques Interministérielles – Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement – Section des Installations Classées.

ARTICLE 6 :

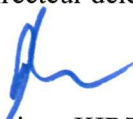
A l'issue de la consultation, la Préfète du Pas-de-Calais statuera sur cette demande.

ARTICLE 7 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, la Sous-Préfète de LENS, les Maires de NOYELLES GODAULT et de COURCELLES LES LENS, DOURGES, EVIN MALMAISON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arras, le 13 février 2017

Pour la Préfète,
Le Directeur délégué,



Dominique KIRZEWSKI



Copie destinée à :

- SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE - TOUR CB 21 16 place de l'Iris 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX
- Mairie de NOYELLES GODAULT
- Mairie(s) de COURCELLES LES LENS, DOURGES, EVIN MALMAISON
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Dossier
- Chrono

